

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 76

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

L'assemblée des déléguées de l'Alliance

Genève avait mis son plus beau soleil pour accueillir, les 20 et 21 mai, les nombreuses participantes à l'assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses. laquelle, à la suite de l'admission de huit nouvelles associations, groupe maintenant 263 associations féminines.

Comme thème d'étude, on avait choisi le travail social, son évolution, la formation professionnelle de ceux qui désirent s'y consacrer. M. Maurice Veillard, professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, ouvrit les yeux. Il avait choisi de parler de l'évolution du travail social et insista tout spécialement sur la nécessité non seulement de développer le travail social à mesure que de nouveaux besoins s'en font sentir, mais aussi de coordonner et de planifier son activité.

Parlant de l'assistant bénévole, Mme Ronca-Steiner, de Lucerne, releva l'importance de cette aide sociale particulière dans les institutions comme Pro Juventute, Pro Senectute, dans les homes, les hôpitaux, etc.

Mlle Marie-Louise Cornaz, directrice de l'Ecole d'études sociales de Genève, donna des renseignements intéressants sur la formation professionnelle et insista particulièrement sur le travail bienfaisant qui s'accomplit lorsque professionnels et aides bénévoles collaborent dans le même esprit, pour apporter de l'aide à tous ceux qui en ont besoin.

La richesse des exposés donna matière à des discussions de groupes animées. Après un samedi après-midi aussi bien rempli, chacune fut heureuse de se délasser en participant à la réception offerte aux déléguées par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville, à l'Hôtel Métropole.

Le dimanche matin, l'assemblée des déléguées s'est tenue à l'Hôtel Intercontinental. Mlle Rolande Gaillard, présidente de l'Alliance, remercia le Centre de liaison des associations féminines genevoises de l'organisation excellente de ces deux journées.

Mme Cornaz, qui portait sur les différences de programme scolaire pour filles et pour garçons. Cette enquête permet-elle de donner une réponse satisfaisante à cette question : Pourquoi la Suisse est-elle un

des pays d'Europe qui envoie le moins de jeunes filles à l'université ? Nous le verrons dans un prochain numéro car cette enquête — et félicitations sans réserve l'Alliance qui l'a entreprise — est d'un tel intérêt qu'il est nécessaire de s'y arrêter longuement. Nous souhaitons d'ores et déjà qu'elle porte des fruits et que les responsables des horaires scolaires s'y réfèrent sans tarder pour faire disparaître des différences aussi choquantes qu'anachroniques.

Cérémonie remarquable pour

les adieux de Mlle Marie-Louise Cornaz

Directrice de l'Ecole d'Etudes sociales

Le 27 mai, en présence des autorités genevoises, le comité de l'Ecole d'études sociales, les professeurs, les étudiants actuels et anciens, ont pris congé, au Théâtre de la Cour St-Pierre, de la directrice de l'Ecole, Mlle Marie-Louise Cornaz, qui se retire après vingt ans d'activité. Et quelle activité ! Connue en général simplement comme « Ecole sociale », l'institution est en réalité beaucoup plus complexe. On y forme des assistantes sociales, des bibliothécaires, des laborantines médicales, des auxiliaires de médecin, des animateurs de jeunesse.

Lorsque Mlle Cornaz entra en fonction, en automne 1947, elle devenait la troisième directrice de l'Ecole, succédant à Mme Wagner-Beck. Auparavant, et après ses études universitaires, Mlle Cornaz fut successivement assistante sociale au Service social de justice de Lausanne (1933-1941) et, de 1942, assistante sociale de l'Office cantonal des mineurs de la même ville.

Pour sa leçon inaugurale, le 12 janvier 1948, Mlle Cornaz avait pris le respect de la personne pour thème. Elle est toujours restée fidèle à cet esprit et c'est aussi, certainement, par respect pour son Ecole, ses collaborateurs, ses élèves, qu'elle a annoncé une année et demie avant de se retirer, son intention de donner sa démission.

Ajoutons que Mlle Cornaz est présidente du Comité des Ecoles suisses du service social, membre du Comité exécutif du Conseil international de l'action sociale. Le Conseil fédéral l'a chargée à plusieurs reprises de représenter la Suisse aux Conférences internationales de service social.

GYMNASTIQUE

Assemblée des délégués de l'ACGGF

Lundi 22 mai, vingt-deux sections ont répondu à la convocation de l'assemblée de printemps de l'Association cantonale genevoise de gymnastique féminine. Mlle Bordaïron, présidente, a dirigé les débats et a salué la présence de nombreux membres honoraires invités, entre autres, Mlle Chapuis, présidente d'honneur, M. et Mme Morat et Mlle Lecoultré des autorités fédérales. M. Bohnenbühl, président de l'ACGGF et d'une délégation du comité d'organisation de la fête de Jussy.

Parmi les communications du comité, relevons que la section de Carouge prendra en charge la prochaine fête des pupilles et pupilles en 1968 et que l'Association vaudoise de gymnastique féminine organisera une réunion romande des gymnastes féminines à laquelle nous pensons participer.

Mlle Dufour, présidente technique, nous exposa son programme : formation des cadres et développement de l'athlétisme. Elle nous fit part de la grande nouveauté : c'est-à-dire que nous pouvons dès maintenant publier les performances de nos gymnastes et les résultats des jeux lors de nos manifestations. Cette autorisation a été longue à venir et a donné lieu à de nombreuses discussions, mais nous l'apprecions d'autant plus.

Mme Ferrazzini, présidente technique des pupilles, présenta à l'assemblée la coupe du Challenge Edmée Humbert en précisant qu'elle était en compétition cette année pour la course d'obstacles. Elle fit les dernières recommandations pour la fête de Jussy et nous avons pu apprécier, dimanche 28 mai, le beau travail obtenu et constaté que toute la peine et tout le travail de la Commission des pupilles ont porté de magnifiques fruits.

Nous avons constaté, lors de cette assemblée, que les gymnastes genevoises ont beaucoup de bonnes idées et qu'elles se sont mises au travail avec entrain et dynamisme.

Jyté.

« De belles promesses... »

« Quand les guerres et les révolutions créent de nouvelles classes de réfugiés, le peuple suisse, dans un superbe élan de générosité, accepte d'accueillir un contingent de ces sans-patrie. Et puis, ce geste accompli, le peuple suisse sombre dans l'indifférence... »

Cependant, l'engagement pris envers les réfugiés établis en Suisse est sacré et les tâches de l'Aide suisse aux réfugiés sont simples et normales : accueillir les réfugiés valides, leur trouver un toit et du travail — donner une formation professionnelle aux uns, convertir ou recycler les autres — soigner des malades, des enfants déficients, des vieillards isolés.

Cela se fait depuis des années dans les pays les plus durement touchés par la dernière guerre. Il faut bien que cela se fasse aussi chez nous. Sinon, que valent les belles promesses des Suisses ?

Renée Senn

Faites bon accueil à la collecte nationale en faveur des sans-patrie établis en Suisse !

Recrutement des infirmières

Le comité de la section de Genève de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés s'est préoccupé des problèmes de recrutement de nouveaux membres. Il a réuni environ trente infirmières représentant différents domaines des soins infirmiers. Une information leur a été donnée concernant l'ASID en général, ses réalisations passées et actuelles, puis une discussion animée traita des problèmes de recrutement, problèmes où le désintéressement, le manque d'information, le problème financier posé par l'obligation d'adhérer à une assurance-rente, semblent être les principaux éléments.

Concernant ces divers points, une consultation des infirmières de Genève a eu lieu : des questionnaires ont été envoyés aux 496 membres de la section, à 91 élèves-infirmières de 2e et 3e années d'études en stage à Genève et à 90 infirmières non-membres de l'ASID. Le dépouillement de ces questionnaires a montré généralement parlant que :

— l'obligation de contracter une assurance-rente pour devenir membre de l'ASID ne semble plus justifiée pour les temps actuels (60 % des réponses) ;

— les élèves-infirmières expriment le même avis. D'ailleurs 70 % d'entre elles ont l'intention de devenir membre de l'ASID après leur diplôme.

La diffusion de ces questionnaires a indiqué en outre que l'information concernant l'Association n'est pas suffisante, que les infirmières diplômées sont souvent peu renseignées ou peu intéressées par ce sujet. Par contre, un certain intérêt a été éveillé par ces mêmes questionnaires pour les activités de l'Association et le contact personnel semble être le moyen de recrutement le plus valable.

L'installation à Genève, en août 1966, du siège central du Conseil international des infirmières continue de créer des contacts intéressants et sympathiques. Plusieurs réceptions eurent lieu notamment à l'occasion de la première session à Genève, en novembre 1966, du comité directeur du CII. Plusieurs infirmières de Genève et de Suisse eurent alors le plaisir de rencontrer les membres de ce comité et de faire la connaissance de Mlle Alice Girard,

Où en sont les centres de loisirs

C'est la question à laquelle ont cherché à répondre Mlle Françoise Bufflé et M. Primo Bursik, en vue de l'obtention de leur diplôme d'animateur de jeunesse. Ils ont interrogé de nombreuses personnes et fait distribuer des questionnaires aux habitants des centres de loisirs des Eaux-Vives et de Meyrin. Ils ont dû constater que les jeunes écoutaient et regardaient plus qu'ils ne participaient, tout en étant assez critiques à l'égard des activités qui leur étaient proposées. Ceux de Meyrin plus que ceux des Eaux-Vives auraient été d'accord d'ouvrir leur centre aussi aux adultes.

M. Bursik a d'abord décrit les diverses étapes de la création des centres de loisirs entre 1956 et 1966, plusieurs d'entre eux mis sur pied d'une façon assez peu rationnelle. Il regretta que, malgré le nouveau règlement promulgué en 1965, la profession d'animateur ne soit pas encore reconnue et reste mal rémunérée. Puis Mlle Bufflé a parlé des propositions formulées par son camarade et elle-même afin de remédier aux conditions actuelles. Il faudrait notamment réunir tous les intéressés afin d'étudier la situation à fond et définir une politique judicieuse des loisirs pour jeunes et adultes, éventuellement par l'intermédiaire d'un comité d'éducation permanente. L'institution d'un conseil collectif, pour animateurs de jeunesse serait également nécessaire.

Importance de l'équipe

En attendant, Mlle Bufflé et M. Bursik ont formulé quelques indications pratiques sur les buts et les activités auxquels devraient tendre les centres de loisirs. Ils ont mentionné, par exemple, l'importance d'un travail d'équipe qui devrait même précéder la création de centres et se poursuivre pendant leur fonctionnement, celle du conseil de maison qui est un organisme essentiel aux côtés de l'animateur et devrait être largement représenté dans le comité de gestion.

M. Jacques Ruffer, directeur de la Maison des jeunes et de la culture, qui a suivi l'élaboration du travail de ces deux jeunes gens, considère qu'il est une mise au point très complète et venant à son heure puisque les premiers centres de loisirs de Genève ont été créés il y a dix ans. Il est d'une utilité pratique certaine, étant donné l'énorme augmentation de la population juvénile au cours de ces dernières années. Le mérite de ce travail, ajoute M. Ruffer, est de poser franchement les questions et de préciser les droits et les devoirs des animateurs. S'il n'est pas entièrement d'accord avec les diverses propositions formulées, M. Ruffer pense qu'elles méritent pourtant une réflexion attentive.

MM. Udry, Léger et Bédard, directeur de l'Ecole des animateurs de jeunesse, ont affirmé la valeur de la présence de jeunes engagés pour encadrer des éléments peut-être moins valables. A ce propos, M. Dunant dit qu'il n'avait jamais vu comparaitre devant lui de jeunes vauriens s'étant rencontrés dans un centre de loisirs — comme on le prétend parfois — pour compléter leurs méfaits, mais bien des jeunes délinquants s'étant réunis ailleurs avec l'intention de pénétrer par effraction dans un centre.

VAUD

Association des paysannes vaudoises

C'est à Prilly que se sont tenues, le 29 mai dernier, les assises de cette importante association féminine comptant plus de quatre mille membres, répartis en septante-six groupes locaux.

A l'ordre du jour, élection du comité à la tête duquel Mme Marthe Détraz (Combrement) a été élue.

Les préoccupations essentielles des paysannes sont les problèmes posés par la formation professionnelle qu'on voudrait parfaite à tous les degrés : apprentissage ménager rural, école ménagère puis examens professionnels et paysannes (maîtrise). Quinze paysannes viennent d'obtenir ce diplôme.

Le Service rural d'entraide, autre manifestation de la vitalité de l'Association, présente son premier rapport : cinq mois d'activité au cours desquels vingt-quatre dépannages ont été faits dans des familles rurales, représentant 289 jours d'activité.

Participant à divers mouvements d'intérêt public, les paysannes ont entre autres, entrepris avec l'appui de la Régie fédérale des alcools, une campagne de pasteurisation de jus de pommes.

A l'issue de la partie administrative, Mlle Huguette Chausson, journaliste, présente un exposé sur « Notre temps vu par Juste et Caroline Olivier ».

Le 125e anniversaire de l'Institution des diaconesses de Saint-Loup

Plus de deux mille personnes sont attendues dimanche 25 juin, à Pampalys, où l'institution des diaconesses de Saint-Loup fête le 125e anniversaire de sa fondation.

M. H. Tissot, de Genève, président de l'Institution, souhaitera la bienvenue aux participants venus de tout le pays. Le culte de sainte cène sera célébré par le pasteur R. Huber, aumônier à l'Hôpital cantonal de Genève et le président du Conseil d'Etat vaudois, M. M.-H. Ravussin, apportera un message. Après le pique-nique, on pourra visiter l'établissement par petit groupes sous la direction des diaconesses.

Le pasteur A. Bovon (La Tour-de-Peilz), président de la Conférence des Eglises protestantes de Suisse, fera la prière. L'après-midi, de 14h à 17h, le thème de cette journée, « Notre service », ne sera pas tant une évocation du passé qu'une démonstration du service de l'Eglise auquel tout chrétien est appelé.

L'aumônier vaudois d'évangélisation, le pasteur A. Burnand, et son équipe, le Théâtre à l'Eglise, la Maîtrise cadette, les Cuivres de Saint-Jean (Lausanne) et ceux du Vieux-Mézol (Vevey), ainsi que plusieurs diaconesses, contribueront à animer cette grande journée.

NEUCHÂTEL

Une femme à l'exécutif communal de St-Aubin

Mme Marie-Thérèse Pattus, membre du Conseil communal, où depuis trois ans elle dirige les dicastères de l'instruction publique, de l'assistance et des services sociaux, vient d'être élue à la présidence de son conseil.

Nous ne doutons pas que dans toutes les circonstances elle saura représenter la commune avec autant de fermeté que de distinction.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une femme est appelée en Romandie à la présidence d'un conseil exécutif communal. Notre vieille langue française ne possédait pas le féminin de maire ou de syndic, nous la saluons comme le font nos voisins de France, en disant avec un brin de fantaisie : « Bonjour, madame le maire ! »

M. P.

SOLIDARITÉ FÉMININE

Maison spécialisée pour :
● la Photo
● le Ciné
● la Projection
● la Photographie en couleurs
● les Travaux soignés

Reportages, poses, passeports, poses enfants, etc.

PHOTOCOPIE

Mme Suzanne Amrein - Graf

27, quai des Bergues

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant

MEMENTO

Union des femmes - Vendredis 2 et 16 juin, 14 h. 15, réunion de couture.

Jeudi 23 juin, 10 h., course à Thorens (inscription et paiement (20 fr.) jusqu'au 23 juin.

Le local et la bibliothèque seront fermés, dès le 3 juillet, jusqu'au 28 août pour le local, jusqu'au 11 septembre pour la bibliothèque.